



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 327/2025

A L'ETABLISSEMENT BILEM IMPRESSION

Après avoir reçu le contrat du marché n° 006/CGPMP/MIN.FINANCES/AOI-GG/2024, conclu avec le Ministère des Finances, pour un montant total hors taxe francs congolais six milliards six cent cinquante-huit millions quarante-six mille trois cent septante-neuf, trente et un centimes (CDF 6 658 046 379,31) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais quarante-six millions six cent-six mille trois cent vingt-quatre, Soixante-six centimes (CDF 46 606 324,66), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa le 10/12/2025



Sceau de l'Etablissement

M. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général